



COMMUNE DE **BELFAUX**



PROCES-VERBAL

DE LA SEANCE
DU CONSEIL GENERAL
DU 28 MAI 2024



BEL **INFO**
WWW.BELFAUX.CH

PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL GENERAL DU 28 MAI 2024

Conformément à l'article 13, alinéa 2, lit a, du règlement d'exécution de la loi sur les communes, le caractère de ce procès-verbal est provisoire jusqu'à son approbation par le Conseil général.

Les délibérations sont présidées par Mme Josiane Berset.

La Présidente souhaite la bienvenue aux membres du Conseil général et du Conseil communal ainsi qu'aux auditrices, aux auditeurs.

La Présidente signale aux membres du législatif que les débats de la séance sont enregistrés et leur rappelle que toute autre prise de son ou d'images est soumise à autorisation. Elle prie les membres du Conseil général de transmettre toutes leurs interventions à Mme Véronique Christan en vue de la rédaction du procès-verbal.

Elle excuse les absences de Mmes Emilie Corminboeuf et Greetje Maertens du groupe PS, Centre Gauche – PCS et Ouverture, de Mme Marianne Aebischer, conseillère communale ainsi que la représentante de la presse.

Il ressort de l'appel nominal, auquel a procédé Mme Véronique Christan, secrétaire, que 28 membres du Conseil général participent à la séance de ce jour. La majorité s'élève à 15.

Le quorum étant atteint, le Conseil général peut valablement délibérer.

La Présidente rappelle que la convocation à la séance du jour a été adressée personnellement à tous les conseillers généraux et conseillères générales sur leur accès Extranet et pour certains, par pli personnel, avec les documents relatifs à l'ordre du jour, 20 jours avant la séance de ce jour, conformément à l'article 30 du règlement du Conseil général. La convocation est également visible sur le site Internet de la Commune et a été insérée dans le Flash communal distribué à tous les ménages de Belfaux.

La Présidente ouvre la discussion générale à propos du mode de convocation de la séance.

La parole n'est pas demandée, la discussion est close.

Ordre du jour

La Présidente informe les membres du Conseil général que le Bureau a décidé à l'unanimité de proposer d'ajouter un point à l'ordre du jour, suite à une discussion avec une délégation du Conseil communal qui a eu lieu avant cette séance.

Elle donne la parole à M. **C. Zbinden**.

« Le Bureau propose d'ajouter un point 7 à l'ordre du jour : Prise de décision relative au récent développement du dossier éolien ».

La Présidente ouvre la discussion au sujet de la proposition du Bureau.

M. **C. Thode** demande ce qui justifie l'urgence de l'ajout de ce point.

La Présidente lui répond qu'elle ne peut pas répondre à cette question qui sera débattue au point 7 de l'ordre du jour.

M. **C. Thode** insiste sur le fait que pour accepter cet ajout, les membres du Conseil général auraient besoin de connaître les raisons pour lesquels le Bureau le propose.

La Présidente lui répond que cette demande est en lien avec une décision prise par le Grand Conseil au mois de mars dernier.

M. **A. Bise** relève que si ce point est ajouté, les conseillers généraux seront amenés à voter alors qu'aucune information ne leur a été transmise. Dès lors, M. Bise pourrait envisager une interruption de séance afin de décider de cet ajout.

Mme **V. Rebetez** s'interroge du bien fondé de l'ajout de ce point alors qu'il sera demandé une prise de position du Conseil général. En tant que cheffe de groupe, si ce point est ajouté, elle sollicitera une interruption de séance avant le vote de ce point 7.

La Présidente prend note qu'une interruption de séance sera programmée avant le vote. Elle insiste que le Bureau n'était pas informé de ce sujet avant sa séance de ce jour.

M. **A. Bise** insiste sur le fait que les membres du Conseil général ne disposent d'aucun document leur permettant de voter. Il insiste pour que la séance soit interrompue avant de décider de cet ajout.

La Présidente lui fait remarquer qu'une interruption de séance à l'instant ne serait pas opportune étant donné que les conseillers ne disposeront des informations qu'au point 7.

M. **A. Bise** relève que cette demande manque d'arguments et d'informations pour pouvoir prendre une décision.

M. **S. Berset** relève qu'il est d'usage d'ajouter un point au tractanda. En l'acceptant, et comme il a été convenu qu'un arrêt de séance sera organisé avant le vote, les groupes auront la possibilité de se positionner à ce moment-là.

M. **C. Thode** partage l'avis de Mme S. Berset. Cependant, il craint qu'au vu de la complexité de ce dossier, le Conseil général ne dispose pas de suffisamment de temps et d'éléments pour pouvoir se positionner. Il aimerait connaître les raisons de l'urgence de cette demande pour pouvoir se décider.

La Présidente lui répond que toutes les informations seront données au point 7, si le Conseil général accepte cet ajout. Elle demande que les membres du Conseil général accordent leur confiance au Bureau.

M. **A. Bise** se rallie aux propos de Mme S. Berset ; une décision sera prise au point 7 de l'ordre du jour.

La parole n'étant plus demandée, la discussion est close.

La Présidente soumet l'ordre du jour avec l'ajout du point :

7. Prise de décision relative au récent développement du dossier éolien

Résultat du vote

L'ordre du jour est accepté avec cet ajout par 26 oui, 1 non et 1 abstention.



CONSEIL GENERAL DE BELFAUX

Aux membres du
Conseil général

Belfaux, le 7 mai 2024

Madame, Monsieur,

Conformément à l'article 30 du règlement du Conseil général, le Bureau vous convoque à la séance ordinaire du Conseil général fixée au

**Mardi 28 mai 2024, à 19h30,
à la salle paroissiale, à Belfaux**

Ordre du jour

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 5 mars 2024
2. Informations du bureau du Conseil général et du Conseil communal
3. Approbation de la modification des statuts du Consortium pour l'alimentation en eau de la Ville de Fribourg et environs (CEFREN) *(message 152)*
4. Approbation de la modification partielle des statuts de l'Association des communes pour la gestion des eaux des bassins versants de la Sonnaz et de la Crausaz (AESC) *(message 153)*
5. Rapport de gestion 2023
6. Comptes 2023
 - a) Présentation générale des comptes
 - b) Rapport de la commission financière
 - c) Comptes de fonctionnement
 - d) Comptes des investissements
 - e) Rapport de l'organe de révision des comptes
 - f) Approbation des comptes 2023 et décharge au Conseil communal
7. Propositions
8. Questions
9. Divers

Un apéritif, offert par le Groupe PS, Centre gauche PCS et Ouverture, sera servi à l'issue de la séance.
Nous vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, nos salutations distinguées.

AU NOM DU BUREAU DU CONSEIL GENERAL

La Présidente

Josiane Berset

La Secrétaire

Véronique Christian

1. Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil général du 5 mars 2024

La Présidente ouvre la discussion générale à propos du procès-verbal de la séance du Conseil général du 5 mars dont un exemplaire a été adressé aux membres du législatif avec la convocation à la séance de ce jour et dont le texte figure sur le site Internet de la Commune.

La Présidente ouvre la discussion.

La parole n'étant pas demandée, la Présidente clôt la discussion générale et soumet au vote le procès-verbal.

Résultat du vote

Le procès-verbal de la séance du Conseil général du 5 mars est approuvé à l'unanimité par 28 voix.

2. Informations du bureau du Conseil général et du Conseil communal

Bureau du Conseil général

SOIREE D'INFORMATION DESTINEE AUX CONSEILLERS GENERAUX

La Présidente rappelle que la Préfecture de la Sarine organise une soirée de formation et d'échange pour les membres des Conseils généraux. Cette séance aura lieu le mercredi 2 octobre prochain à partir de 18 heures, une invitation leur sera transmise avant la pause estivale.

ELECTION DE MME PAULINE GREBER

Après la démission de M. Jean-Pierre Frésard, Mme Pauline Greber du groupe PS, Centre Gauche – PCS et Ouverture lui succède. Elle a été assermentée par Mme la Préfète le 16 avril dernier.

La Présidente donne la parole à Mme **V. Rebetez** pour sa présentation.

Le groupe PS, Centre Gauche - PCS et Ouverture est heureux d'accueillir ce soir une nouvelle conseillère générale en la personne de Pauline Greber.

Cette habitante de Belfaux est mariée, maman de deux enfants et travaille comme conseillère en réinsertion.

En outre, elle se passionne pour la danse, aime lire, mais également voyager et profiter de la nature et se réjouit de rejoindre le Conseil général de Belfaux.

Conseil communal

La Présidente donne la parole au Conseil communal.

M. **Vincent Schickel**, Syndic, prend la parole :

ADMINISTRATION

« Je vous annonce l'engagement de notre nouvelle stagiaire HEG Audrey Scherler à 60%, en place depuis le 1er Mai. Madame Scherler a 21 ans et suit une formation en cours d'emploi à la Haute Ecole de Gestion de Fribourg. Elle va venir épauler l'administration et vous la rencontrerez très certainement au guichet. Nous lui souhaitons la bienvenue. Tous les postes vacants à l'administration sont maintenant pourvus, et le nombre d'ETP est désormais de 7.3.

Le groupe RH que je préside s'est rencontré à de multiples reprises depuis le début de l'année et travaille actuellement sur un règlement d'entreprise et toutes les annexes y relatives. Le Conseil communal a aussi validé la mise en place d'une directive pour la prévention des conflits et du harcèlement en collaboration avec le bureau HR TOP. La Commune de Belfaux répond donc aux différentes obligations légales stipulant que tout employeur est tenu de prévenir les conflits et le harcèlement par la mise en place de mesures nécessaires à assurer la protection de la santé physique et psychique de ses collaborateurs et collaboratrices.

Le Conseil général ainsi que la Commission financière ont relevé à plusieurs reprises les coûts liés aux impressions dans la commune. Afin de les réduire, nous avons supprimé une imprimante

à l'administration, mais surtout revu le contrat de location et gestion des 3 imprimantes de la commune (1 à l'administration et 2 à l'école). Ceci va nous permettre d'avoir du matériel neuf, tout en économisant plus de CHF 68'000.00 sur 5 ans. Le nouveau matériel sera déployé d'ici quelques mois. En parallèle, nous travaillerons étroitement avec l'école pour réduire au strict minimum les coûts d'impression.

La migration informatique de l'administration touche à sa fin. Nous venons de migrer toute la téléphonie de la commune sur Microsoft Teams au début de ce mois. Ceci va permettre de passer toutes les communications téléphoniques via Internet et de réduire les coûts associés. Le décommissionnement dans l'ancienne centrale téléphonique commencera tout prochainement. Nous sommes maintenant dans la phase de stabilisation de la nouvelle infrastructure informatique et la correction des divers « bugs » encore constatés. En termes de coûts, nous sommes à CHF 219'600.50 sur un crédit voté de CHF 200'000.00 le 7 mars 2023. Nous devrions pouvoir clôturer le crédit y relatif et revenir vers le Conseil général d'ici la fin de l'année ».

CABINET MEDICAL DE LA GARE DE BELFAUX SA

« En ce qui concerne le cabinet médical, et plus particulièrement l'entreprise « Cabinet Médical de la Gare de Belfaux SA », le Conseil communal a dû intervenir en début d'année afin d'éviter l'application des art. 725a (perte de capital) et 725b (surendettement). En effet, la SA a dû assumer 2 mois de loyer avant l'arrivée des médecins, ainsi qu'une partie des travaux de plus-value de construction voulus par les médecins. Dans sa séance du 16 mars 2023, le Conseil communal a donc décidé de renoncer à sa créance et libère la SA de sa dette envers l'actionnaire de CHF 31'929.20.-. Cette écriture se trouve dans le compte 9690.3841.00, que vous trouverez en page 42 des comptes 2023. Ceci va permettre de garantir la pérennité de la SA sur les prochaines années ».

PLAN D'AGGLOMERATION DE 5^e GENERATION

« Le Conseil d'agglomération a voté à l'unanimité la mise à l'enquête publique du Plan d'Agglomération de 5^e génération (PA5) lors de sa séance du 23 mai. La consultation va débiter tout prochainement et va durer 2 mois pour les citoyens. Le Conseil communal, en collaboration avec la Commission d'aménagement, a proposé 8 mesures, dont 4 sont des reports des mesures du PA4. Pour rappel, les mesures du PA5, si elles sont acceptées par la confédération, visent une exécution entre 2028 et 2032. Malheureusement, et au vu de la dissolution de l'Agglo qui est en cours, il n'y aura plus de subventionnement de cette dernière et on pourra compter uniquement sur un potentiel de cofinancement fédéral à hauteur d'environ 45% ».

ROUTE DE CONTOURNEMENT

« Une délégation du Conseil communal a rencontré M. Steiert, Conseiller d'état le 15 mai dernier. Durant cette séance, le Conseil communal a confirmé la volonté d'aller de l'avant avec la route de contournement, mais avec la variante haute (celle qui sort au-dessus de Château du Bois). La zone réservée du tracé intermédiaire arrive à échéance en décembre de cette année. Le canton va donc renouveler la zone réservée, mais avec la variante haute. Le projet de route de contournement, inscrit au Plan directeur cantonal, est en 4^e place des routes de contournement. Les 3 premiers projets sont en cours ; pour rappel, ce sont les projets de : Romont, Chiètres, et Prez-vers-Noréaz. Belfaux est donc le prochain sur la liste. Cependant, au vu de la longueur des procédures, on vise un horizon de 15 à 20 ans pour avoir la réalisation de la route ».

QUESTION No 9 DU 24 MAI 2022

« Concernant cette question demandant l'état de l'affaire de l'ancien boursier, la réponse a été écrite, mais nous sommes toujours en attente de la validation du ministère public pour la publier. Nous ne sommes donc pas en mesure de vous fournir cette réponse pour ce Conseil général ».

RAPPORT DE GESTION

« Deux coquilles se sont glissées dans le rapport de gestion 2023. Concernant la liste des membres du Conseil général et suite à la mise à jour des membres après les diverses démissions, une erreur s'est produite et le nom de Mme Spaeni a été supprimé par inadvertance. Il manque aussi la composition de la Commission des routes. Nous nous excusons pour ces erreurs ».

La Présidente donne la parole à Mme **S. Berset**.

Concernant la Société Cabinet Médical de la Gare de Belfaux SA, elle déclare son lien d'intérêt étant donné qu'elle fait partie du Conseil d'Administration. Elle a bien pris note des remarques de

M. Schickel, mais aurait souhaité une vision complète et globale de l'état du dossier. Cette information est partielle alors que la SA a été brièvement en état de surendettement en attendant que les médecins remboursent les frais. Cette information donne l'impression que la commune a dû « sauver » la société alors que ce n'est pas le cas. Elle demande que le Conseil communal transmette au Conseil général une version complète de l'état des finances de la Société anonyme

M. **V. Schickel** lui répond que des informations seront données lors de la prochaine séance du Conseil général.

M. **Ilias Nafai**, conseiller communal, prend la parole.

EVALUATION DES BESOINS EN LOCAUX COMMUNAUX

« Pour faire suite à la demande du Conseil général pour évaluer les besoins en termes de bâtiments et d'élaboration d'une vision d'investissement à l'échelle de notre commune, je vous informe que le groupe de travail a été constitué et que l'étude a commencé. Elle va s'articuler principalement en 3 phases :

- *Le recueil des besoins qui se fera d'une part par le groupe de travail et d'autre part sur un sondage auprès de la population*
- *Il s'agira d'établir des critères d'évaluation et de priorisation de ces différents besoins*
- *Appliquer ces critères d'évaluation et ainsi aboutir à une « roadmap » et une vision claire des investissements et de la stratégie pour la Commune de Belfaux*

Un rapport sera remis au Conseil général en octobre 2024 ».

M. **Gabriel Litzistorf**, conseiller communal, prend la parole.

INAUGURATION DE LA CROIX SAINT-MAURICE

« La Croix restaurée a été installée au cimetière le 2 mai 2024. L'inauguration aura lieu le 6 juillet 2024 à 11h00 ».

M. **Diego Frieden**, conseiller communal, prend la parole.

DOSSIER EOLIEN

« Le 8 mai, nous avons reçu, comme l'ensemble des communes dont le territoire fait partie d'un des sept sites éoliens potentiels qui figurent au Plan directeur cantonal, une lettre du conseiller d'Etat Olivier Curty, nous informant que le canton avait lancé la procédure pour la pose de mâts de mesure sur ces mêmes sites. En effet, le Grand Conseil a approuvé, en mars 2024, à une large majorité un mandat visant à développer les énergies renouvelables dans le canton, qui demande pour l'éolien la pose de mâts de mesure, en commençant par les sites figurant au Plan directeur cantonal. Dans le cadre de la procédure, l'appel d'offres a déjà été publié officiellement pour trouver une entreprise qui fournisse cette prestation. Plus tard, un emplacement par site éolien potentiel sera choisi pour la pose du mât de mesure. Celui-ci restera en place pendant une année. Le Conseil communal a immédiatement mis cette décision du Conseil d'Etat à l'ordre du jour, car elle va contre la position exprimée à plusieurs reprises par Belfaux, la dernière fois en septembre 2022 : nous refusons toute démarche liée à l'éolien sur notre territoire communal se basant sur le Plan directeur cantonal, dont la planification éolienne reste contestée et contestable. Nous avons exigé par la même occasion la mise en œuvre intégrale du mandat dit « Fattebert » qui a été déposé par plusieurs députés (dont notre collègue, Mme S. Berset), qui visait à reprendre la planification éolienne à zéro, en donnant la possibilité aux communes d'organiser des votes consultatifs. Or, ce mandat a été fractionné avant d'être approuvé, et la partie relative aux votes consultatifs a été supprimée. Dès lors, le Grand Conseil a pris deux décisions contradictoires : d'une part, il a demandé que la planification éolienne soit revue, et plus tard il a accepté le principe que les mâts de mesure des vents soient installés, en commençant justement par les sites figurant dans le Plan directeur cantonal ! Face à cette situation, le Conseil communal souhaite réagir avec force, si possible en collaboration avec les autres communes, en commençant par celles voisines de notre site éolien potentiel des « Collines de la Sonnaz ». D'autre part, nous avons décidé d'organiser un vote consultatif le 22 septembre prochain, jour de votations fédérale et cantonale. Ce vote sera naturellement précédé d'une séance d'information à la population le jeudi 5 septembre. Nous vous tiendrons donc au courant des développements de ce dossier sensible ».

M. Frantz Simonis, conseiller communal, prend la parole.

DIRECTION DE L'ECOLE

« Monsieur Stéphane Sugnaux, directeur de l'école de Belfaux a décidé de ne plus continuer sa carrière au sein de notre établissement. Son départ marque la fin d'une période importante pour notre école et nous tenons à le remercier sincèrement pour son engagement et les efforts qu'il a déployés au cours de ses années de service.

Depuis le début du mois de mars 2024, Madame Christine Duc a signé un contrat à durée indéterminée en tant que nouvelle directrice de notre école, nous lui souhaitons la bienvenue et beaucoup de succès dans ses fonctions ».

CAMP DE SKI

« 9 enseignants se sont relayés tout au long de la semaine pour encadrer les enfants.
7 moniteurs de Belfaux ont également participé activement.
4 moniteurs de l'école suisse de ski ont été présents pour les débutants.

Aucun incident majeur n'est à signaler, ce qui témoigne d'une excellente organisation et d'un encadrement rigoureux.

L'ambiance a été excellente, tant chez les adultes que chez les enfants. Cette harmonie a grandement contribué à la réussite de cette activité.

La présence des moniteurs de l'école suisse de ski pour les débutants a été particulièrement bénéfique. Les progrès des élèves débutants ont été rapides grâce l'expertise des moniteurs. Les enfants ont montré une grande motivation et un enthousiasme notable, ce qui a rendu l'apprentissage du ski encore plus efficace et plaisant.

Je tiens à remercier chaleureusement tous les participants, les enseignants, les moniteurs de Belfaux, et particulièrement les moniteurs de l'école suisse de ski, pour leur dévouement et leur professionnalisme. Leur engagement a permis de garantir la sécurité et le plaisir des enfants, tout en favorisant leur apprentissage et leur développement ».

REUNION DES PARENTS D'ELEVES DE 1H

« Une rencontre a été organisée avec les parents des élèves de 1H de notre école. Nous avons abordé divers aspects de l'organisation de l'école et de la rentrée en 1H. Une visite des classes a également été organisée, ainsi qu'une visite de l'accueil extrascolaire. Pour conclure cette soirée conviviale, un apéritif a été offert à tous les participants.

BAL DES 8H

Le Conseil des parents, en concertation avec la direction de l'école, organisera une soirée disco pour les élèves de 8H. La soirée se tiendra le 28 juin 2024 à la salle communale, de 18h00 à 21h00. Des adultes responsables seront présents pour surveiller les enfants durant toute la soirée.

REPAS A L'AES, CHANGEMENT DE PRESTATAIRE

Pour donner suite à la remarque de M. Zbinden lors de la séance du Conseil général du 19 décembre 2023 concernant le changement de fournisseur de repas, le Conseil communal revient vers vous avec des informations plus complètes à ce sujet.

Nous tenons tout d'abord à vous informer que cette démarche a été entreprise sous l'ancienne législature à la suite des préoccupations exprimées par les parents quant à la sauce à base d'alcool servie aux enfants à l'AES. La conseillère communale de l'ancienne législature, responsable de l'accueil, avait pris l'initiative de rechercher un fournisseur spécialisé dans les repas pour enfants, avec certification de qualité.

Deux rencontres ont été organisées avec l'ancien fournisseur, l'une pendant l'ancienne législature et l'autre durant la législature actuelle, afin de discuter de la possibilité de se faire labéliser et d'adapter son offre. Malheureusement, celui-ci a catégoriquement refusé. Face à cette situation et conscient du besoin de garantir la sécurité alimentaire des enfants ainsi que de répondre aux attentes des parents, le Conseil communal a pris à l'unanimité la décision de changer de fournisseur. Cette décision a été également motivée par l'augmentation du prix des repas imposé par l'ancien fournisseur, soulignant la nécessité de trouver une solution économiquement viable tout en assurant la qualité des repas. Ainsi, le choix s'est porté sur l'entreprise spécialisée, labélisée, et engagée à fournir des repas adaptés aux enfants. Cette démarche vise à rassurer les parents

sur la qualité des repas servis à leurs enfants tout en respectant les normes et les attentes de la communauté locale.

Nous tenons aussi à vous informer que suite aux récents changements de fournisseur de repas dans notre accueil, nous avons pris l'initiative d'envoyer un questionnaire de satisfaction aux parents. Ce questionnaire vise à recueillir leurs retours et opinions quant à la qualité des repas fournis, le service offert ainsi que toutes suggestions et remarques qu'ils jugeraient pertinentes. Les résultats de cette enquête montrent que sur 32 participants, 17 se sont déclarés mécontents et 15 satisfaits. Compte tenu de ces résultats, nous organiserons une séance d'information lors de la journée porte ouverte du 10 juin 2024 pour les parents actuels ainsi que pour les futurs parents. Cette réunion aura lieu en présence de notre fournisseur actuel et de la responsable de l'AES.

Nous croyons fermement que l'avis est essentiel pour évaluer la réussite de cette transition et pour nous permettre d'apporter d'éventuelles améliorations. Cette rencontre jouera un rôle déterminant concernant le maintien ou des ajustements nécessaires de notre collaboration avec le nouveau fournisseur ».

La parole n'étant plus demandée, la Présidente clôt la discussion.

3. Approbation de la modification des statuts du Consortium pour l'alimentation en eau de la Ville de Fribourg et environs (CEFREN)

(message 152)

La Présidente donne la parole au conseiller communal responsable, M. G. Litzistorf. Celui-ci n'a pas de complément d'information à transmettre.

La Présidente ouvre la discussion.

Mme **C. Grandjean**, au nom du groupe PS, Centre Gauche – PCS et Ouverture, prend la parole.

« Nous avons bien reçu le message 152 ainsi que sa longueur. Bien qu'il y figure un résumé des points importants, nous aurions trouvé également pertinent d'avoir le point de vue clair et détaillé du Conseil communal. C'est dommage, à notre avis, de seulement disposer d'une invitation de vote ».

M. **Y. Chablais** au nom du Mouvement Arc-en-Ciel, prend la parole.

« Quelle est la stratégie de la commune afin d'assurer l'approvisionnement en eau en tenant compte des nouveaux habitants à venir ?

Disposons-nous d'une garantie du consortium d'obtenir dans le futur les quantités d'eau consommées par le passé ainsi que celles des nouveaux habitants à venir ? ».

M. **G. Litzistorf** lui répond que dans le cadre de cette modification des statuts, une enquête auprès de toutes les communes reliées au Consortium a été effectuée afin d'examiner si chacune d'elles dispose d'un débit souscrit qui garantit l'alimentation en eau de ses citoyens. La commune de Belfaux a demandé d'obtenir des débits souscrits plus conséquents.

Mme **S. Berset**, prend la parole.

Elle demande des informations concernant la Commission financière qui sera constituée de 3 membres issus de 3 communes différentes. Comment sont choisies ces communes ? Est-ce qu'un roulement de communes est prévu ? Est-ce que ce sont les mêmes représentants qui restent en place durant toute la législature ? Elle relève que la gestion financière est un point important. Elle demande également quelles sont les communes actuellement responsables de la vérification des comptes.

M. **G. Litzistorf** lui répond qu'une fiduciaire est mandatée pour effectuer la révision des comptes. La Commission financière siège durant 3-4 ans et est renouvelée. Concernant la constitution actuelle de cette commission, M. Litzistorf n'est pas en mesure de la communiquer.

Mme **A. Felder** demande si l'augmentation du débit souscrit tient compte du projet de La Gotta.

M. **G. Litzistorf** lui répond dans l'affirmative.

La parole n'étant plus demandée, la discussion est close.

La Présidente soumet la modification des statuts du Consortium pour l'alimentation en eau de la Ville de Fribourg et environs au vote du Conseil général.

Résultat du vote

La modification est acceptée à l'unanimité par 28 voix.

4. Approbation de la modification partielle des statuts de l'Association des communes pour la gestion des eaux des bassins versants de la Sonnaz et de la Crausaz (AESC) *(message 153)*

Le Conseil communal n'a pas de complément d'information à transmettre.

La Présidente ouvre la discussion.

Mme **V. Rebetez**, au nom du groupe PS, Centre Gauche – PCS et Ouverture, prend la parole.

« Le groupe PS, Centre gauche PCS et Ouverture a pris connaissance du message 153, relatif à la modification partielle des statuts de l'Association des communes pour la gestion des eaux des bassins versants de la Sonnaz et de la Crausaz (AESC).

L'analyse des coûts fait apparaître une addition totale des montants, y compris divers et imprévus, qui atteint environ CHF 79'500'000.00 TTC. Il reste donc une réserve supplémentaire de près de CHF 5'100'000.00 HT, portant les divers et imprévus à environ CHF 16'000'000.00 HT. Ce qui représente 25 % par rapport aux coûts planifiés.

Selon la SIA, la précision des devis en phase avant-projet est de ±15 %, et de ±10 % en phase projet. Ainsi, pourquoi annoncer une marge de 20 % qui s'arrondit même à 25 % ? Cette marge est excessive et n'invite pas à une gestion financière rigoureuse !

Indexation des coûts

Nous rappelons que selon l'OFS, elle est de 12,8 % pour la région Mittelland, contre 14 % pour l'ensemble de la Suisse. Une indexation correcte des prix devrait être alors d'environ CHF 5'950'000.00, au lieu des CHF 6'850'000.00 annoncés.

En recalculant le montant total, avec l'indexation correcte et en maintenant une réserve de plus de CHF 7'000'000.00, soit environ 12%, la limite de crédit pourrait être revue à un montant de CHF 75'000'000.00 TTC.

La proportion des augmentations nous interroge également

Que la limite passe à CHF 85'000'000.00 ou CHF 75'000'000.00, cela représenterait une augmentation de 70 % ou respectivement 50 %, des coûts initialement votés. Une telle augmentation aurait de quoi faire passer l'augmentation des coûts de la BCU (+44%) pour de la rigolade !

Au niveau de la gestion des charges

Lors de chaque discussion budgétaire, les charges liées apparaissent souvent comme inéluctables et impossibles à réduire. Cependant, accepter cette augmentation sans une analyse rigoureuse revient à manquer une occasion de contrôler nos charges.

Conclusion

Ainsi, aux vues de ces quelques chiffres et par souci du contrôle des charges, le groupe PS, Centre Gauche – PCS et Ouverture vous invite à refuser la modification des statuts de l'AESC, afin que le projet budgétaire puisse être retravaillé et revenir à quelque chose de raisonnable ».

M. **C. Thode** se questionne sur les conséquences d'un refus de cette modification des statuts.

M. **G. Litzistorf** insiste sur le fait que le Conseil général doit se prononcer sur la modification des statuts et non sur des chiffres. Le 22 septembre un vote sera organisé au sujet du crédit d'investissement. Il précise également qu'une commission d'experts, qui sera chargée d'analyser les coûts de la rénovation de la STEP, sera constituée prochainement.

M. **T. Defaux** relève que la modification des statuts concerne la limite d'endettement qui passe de CHF 55'000'000.00 à CHF 85'000'000.00. Il s'agit dès lors de chiffres.

M. **G. Litzistorf** souligne que la réalisation de la nouvelle STEP engendrera des coûts plus élevés qu'il y a 40 ans.

Mme **S. Berset** aimerait connaître les mesures que le Conseil communal compte entreprendre pour tenter de modérer les dépenses de toutes les Associations intercommunales.

M. **I. Nafaï** informe le Conseil général qu'il s'agit d'une augmentation significative principalement due à des calculs erronés effectués lors du projet pilote par un premier bureau d'ingénieurs. Celui-ci a été remercié. Un autre bureau a pris la relève et a réévalué tous les coûts. Le projet a techniquement évolué principalement en ce qui concerne les normes techniques, notamment le traitement des micros-polluants. Il insiste sur le fait que cette augmentation de la limite d'endettement n'est en aucun cas un « chèque en blanc ». Le budget sera voté en septembre. Deux organes de contrôles seront chargés de vérifier le projet financier chaque mois. Concernant les divers et imprévus (+25%), il s'agit de prévoir suffisamment de marge afin de ne pas devoir à nouveau soumettre ce projet au vote du Conseil général.

M. **G. Litzistorf** fait remarquer que les coûts effectifs de cette rénovation ont été calculés à CHF 72'000'000.00 par le nouveau bureau d'ingénieurs.

M. **Y. Chablais** rebondit au sujet de la proportion des imprévus de 20% alors que selon le site du projet, les coûts d'investissement sont estimés avec une précision de 10%. Pour le Mouvement Arc-en-Ciel, accepter ce montant d'imprévus de 20%, serait prendre un risque. D'autant plus que le message ne semble tirer aucun enseignement de l'exercice en termes de gestion de projet, gestion de fournisseurs, point de contrôle, suivi des coûts, alors que les coûts ont été largement dépassés jusqu'à présent.

Mme **M. Angéloz Burns** s'étonne que le projet ait été budgétisé à CHF 72'000'000.00 alors que la limite d'endettement s'élève à CHF 85'000'000.00. Cela correspond à 17% de marge. Ce pourcentage est énorme et n'est pas acceptable. De plus, l'argumentation de prévoir suffisamment pour ne pas avoir besoin de soumettre à nouveau une demande au Conseil général est choquant.

M. **C. Thode** relève l'importance du contrôle des coûts. En cas de dépassement, il est d'avis que ce n'est pas une contrainte de devoir soumettre une nouvelle demande au Conseil général.

Mme **C. Grandjean** s'étonne que des informations données par 2 conseillers communaux ne soient pas les mêmes. Elle aurait voulu que le message 153 contienne l'information que le premier bureau d'ingénieurs ait été remercié. Elle insiste sur le fait que la marge de 17% correspond à des millions.

M. **E. Mauron** rappelle que le Conseil général doit voter sur la modification des statuts et non sur une demande de crédit. Etant donné que le projet dépasse le montant prévu dans les statuts actuels, celui-ci ne pourrait pas se réaliser sans cette modification.

Mme **V. Rebetz** relève que chaque année, lorsque les budgets sont discutés, son groupe est étonné de l'augmentation constante des charges liées. En acceptant une marge aussi importante, elle ne voit pas comment il sera possible d'influencer cette question des charges liées de notre commune vis-à-vis des autres associations.

M. **G. Litzistorf** informe les membres du Conseil général que la Confédération versera une subvention de CHF 12'200'000.00 pour ce projet. Si cette modification devait être refusée ce soir, ce projet serait retardé et cette subvention pourrait être perdue.

M. **R. Krattinger** demande quelle est la prise de position des autres communes.

M. **G. Litzistorf** lui répond que cette modification a déjà été acceptée par 8 communes membres.

La parole n'est plus demandée. La discussion est close.

La Présidente soumet au vote du Conseil général la modification partielle des statuts de l'Association des communes pour la gestion des eaux des bassins versants de la Sonnaz et de la Crausaz (AESC).

Résultat du vote

La modification des statuts est acceptée par 14 oui, 11 non et 3 abstentions.

5. Rapport de gestion 2023

La Présidente communique que celui-ci est parvenu aux membres du Conseil général en même temps que la convocation à la séance de ce soir. Ce document est également publié sur le site Internet de la Commune et quelques exemplaires sont à disposition pour les personnes assistant à la séance.

La Présidente ouvre la discussion au sujet du rapport de gestion 2023.

M. C. Thode, au nom du Centre Belfaux Futuro, prend la parole.

« L'intervention concerne le Rapport de gestion 2023 à la p. 19 intitulé « Commission SCI » dans le chapitre « Finances et impôts ». Le groupe Le Centre Belfaux Futuro constate que la commission SCI n'a toujours pas été convoquée. C'est la 2e année consécutive, ceci malgré la demande et la remarque par les instances financières en 2023. Sauf erreur, cette commission a été instituée à la demande de la cellule d'accompagnement des autorités communales, suite à l'affaire du boursier, afin d'outiller la gouvernance communale ».

M. F. Vallat informe le Conseil général que la Commission SCI s'est réunie à 3 reprises en 2022. En 2023 cette commission ne s'est pas réunie en raison des démissions de la Syndique et du secrétaire communal. Une bonne partie des procédures de base ont été mises en place. Une séance sera agendée en automne prochain. Il relève également que la couleur est passée du rouge au orange.

M. T. Nydegger n'est pas d'accord avec M. Vallat au sujet des couleurs. L'année dernière, l'orange était annoncé, il en est de même pour cette année. Il n'y a dès lors pas d'évolution.

La parole n'étant plus demandée, la Présidente clôt la discussion.

6. Comptes 2023

a) Présentation générale des comptes

La Présidente donne la parole à **M. F. Vallat**, Vice-syndic en charge du dicastère des finances. Il donne les explications suivantes :

Le compte de résultats 2023 présente un bénéfice de CHF 2'008'856,33 alors que le budget 2023 prévoyait un déficit de CHF 926'450,00. Le différentiel s'élève à CHF 2'935'306,33. Il est dû aux rentrées supplémentaires et à un certain nombre de charges liées à des Associations que la commune n'a pas eu à assumer. Malgré ce résultat, une baisse d'impôt n'est pas envisagée étant donné que cette situation risque de ne pas être pérenne pour les années à venir.

La Présidente ouvre la discussion.

M. G. Minisini au nom du Mouvement Arc-en-Ciel, prend la parole.

« Nous sommes ravis que le résultat soit positif en raison des recettes extraordinaires.

Concernant l'affaire du boursier, le Mouvement Arc-en-Ciel se demande si les frais de procédures, les honoraires d'avocats et de mentoring sont couverts par les montants récupérés et si un bilan final sera présenté ».

M. F. Vallat lui répond que des montants ont été investis dans différentes procédures afin de retrouver une partie du capital disparu dans l'affaire du boursier communal. Les frais engagés jusqu'à maintenant sont couverts par ces montants. Des procédures sont en cours et le Conseil communal n'est pas en mesure de communiquer des informations pour l'instant.

La parole n'est plus demandée, la discussion est close.

b) Rapport de la commission financière

La Présidente donne la parole à **M. Thierry Nydegger**, Président de la commission financière, pour la lecture du rapport concernant les comptes de fonctionnement et d'investissements de la Commune de Belfaux.

« Préambule

La loi sur les communes impose la vérification des comptes par un organe de révision externe, la Commission financière se réservant celles des décomptes d'investissements et le contrôle des conditions du taux des emprunts.

L'organe de révision a présenté son rapport au Conseil communal au mois d'avril 2024.

La Commission financière a pris connaissance des comptes de résultats et des investissements et détails figurant dans les différents chapitres lors de sa séance du 23 avril 2024. Lors de cette séance, la Commission financière a obtenu des explications de chaque Conseiller communal, de Madame Bersier, administratrice des finances. La Commission financière les remercie pour l'important travail de préparation effectué et les réponses apportées aux questions.

Emprunts

En ce qui concerne les divers emprunts souscrits par la Commune de Belfaux, la Commission financière n'a pas à s'exprimer présentement sur leur renouvellement. La Commune de Belfaux dispose actuellement des emprunts suivants : emprunt de CHF 3'500'000.00 souscrit le 15 décembre 2019 pour une période de 9 ans (auprès de la BCF avec un taux d'intérêts de 0.55%) ; emprunt de CHF 2'000'000.00 souscrit le 4 septembre 2013 pour une période de 10 ans (auprès de la SUVA avec un taux d'intérêts de 1.93%) ce dernier a été remboursé le 4 septembre 2023 la Commune disposant d'assez de cash ; emprunt de CHF 10'000'000.00 (crédit de construction pour le bâtiment de la Petite Enfance) souscrit le 10 décembre 2018 pour une période de 10 ans (auprès de la BCF avec un taux d'intérêts de 0.83%) ; emprunt de CHF 2'000'000.00 souscrit le 18 décembre 2020 pour une période de 5 ans (auprès de la SUVA avec un taux d'intérêts de 0.09%) ; et finalement un emprunt de CHF 2'000'000.00 souscrit le 30 septembre 2021 pour une période de 5 ans (auprès de la SUVA avec un taux d'intérêts de 0.04%).

Le total des emprunts au 31 décembre 2023 est de CHF 17'500'000 et les intérêts annuels payés sur ces derniers sont de CHF 144'870.10.

Comptes de résultats

Le budget 2023 du compte de résultat de la Commune de Belfaux prévoyait un résultat négatif de CHF 926'450.00. Les comptes de résultat laissent apparaître un bénéfice de CHF 2'008'856.33.

La différence entre le résultat du budget et le budget est de 2'935'306.33, 49,40% de cette différence provient des postes imputables à la fonction finances et impôts :

Ducroire et perte sur débiteurs	176'000.00
Impôts ordinaires	1'155'000.00
Impôts spéciaux	73'000.00
Intérêts moratoires	<u>46'000.00</u>
Total	1'450'000.00

Il est à noter qu'il est très réjouissant de constater que le suivi strict des débiteurs et les mises en place de plan de paiements permettent à la Commune de récupérer des créances qui avaient été provisionnées et considérées comme potentiellement perdues sur les exercices précédents.

La différence entre le budget négatif et le résultat positif 2023 représente 21.98% des revenus budgétés en 2023 (CHF 13'356'215) contre 9.35% en 2022.

Cette différence est importante et la Commission financière demande au Conseil communal de vouloir réanalyser la base de calcul utilisée, lors de l'établissement du budget, pour la provision des impôts et qui est communiquée par le service des communes. En effet, ce taux ne représente pas la réalité des impôts payés par les Contribuables de Belfaux et a comme conséquence des écarts très importants entre le budget et les résultats finaux. En effet, il s'avère, et ceci depuis plusieurs années, que les taux préconisés par le canton ne sont pas en ligne avec ceux de la Commune de Belfaux. Ces différences sont également observées dans d'autres communes du canton. La Commission financière demande au Conseil communal de se pencher sur la mise en place d'un système de planification fiscale en se basant sur l'évolution de la population de Belfaux. Ceci est d'autant plus important que nous constatons que 50 % de cette différence est due aux impôts.

Etat de la dette

La dette nette de la Commune de Belfaux au 31 décembre 2023 (selon l'indicateur n 1 MCH2) est de CHF 8'917'787.55, en diminution de CHF 1'957'891.70 (soit 18%) par rapport à l'exercice pré-

cédent (calculé sur la même base MCH2). La dette par habitant s'établit ainsi à CHF 2'618.00 (selon l'indicateur n 7 MCH2), en diminution de CHF 623.00 (soit 19.22%) par rapport à l'exercice précédent.

Les indicateurs financiers 2023 sont pour la plupart meilleurs qu'en 2022, mais il est à noter que pour la plupart d'entre eux cela est lié au très bon résultat annuel 2023. Ces derniers pouvant varier très rapidement, dus à la situation financière globale de la Commune. Vous trouverez le détail des indicateurs des pages 101 à 109 des comptes.

Remarques

La Commission financière tient à tempérer l'euphorie que peut générer ce résultat positif, même si elle est très satisfaite du résultat 2023 qui permettra d'augmenter la fortune de la Commune et donner un peu d'air à cette dernière. En effet, les années à venir seront difficiles, pour la Commune, au niveau financier, avec des investissements importants qui vont venir grever le budget comme le nouveau CO, le Réseau Santé Sarine, la STEP, l'augmentation constante des charges liées qui ne connaît aucune accalmie et dont l'augmentation annuelle est difficilement prévisible, car très peu claire.

La Commission financière ne veut pas se montrer pessimiste, mais juste réaliste par rapport à la situation économique actuelle et aux nombreux projets dont les charges finales ont tendance à exploser et dépasser largement les budgets prévus initialement.

Dans son rapport 2022, la Commission financière avait mentionné que la Commission SCI n'avait pas siégé une seule fois en 2022. Elle doit malheureusement constater que sa remarque n'a pas été prise en compte et que la Commission SCI n'a également pas siégé en 2023.

Cela a pour conséquence que la remarque mentionnée dans le rapport des auditeurs en 2023, tout comme en 2022, que le point en relation avec le système de contrôle interne est classifié orange dans le rapport détaillé, ce qui montre que ce dernier n'est pas totalement efficient et doit être amélioré. Nous tenons à mentionner que si ce point est à nouveau mentionné par les auditeurs, il y aura une remarque dans le rapport, car le système de contrôle interne est un point important lors d'un audit et qu'il doit être testé et vérifié. La Commission financière tient à rappeler au Conseil communal que cette commission est cruciale pour le bon fonctionnement des procédures internes et la sauvegarde des avoirs de la Commune. En conséquence, elle demande une nouvelle fois au Conseil communal de réactiver urgemment la commission du SCI afin de permettre d'améliorer les processus de travail et de contrôle qui permettront d'éviter une nouvelle remarque des auditeurs.

Conclusion

La Commission financière salue les efforts du Conseil communal de Belfaux pour sa bonne maîtrise des charges en 2023 et remercie l'ensemble des acteurs (Conseil Communal, l'administration communale et les auditeurs) pour le travail effectué et les documents établis.

La Commission financière, ayant pris connaissance du rapport de l'organe de révision, le préavise favorablement et propose au Conseil général d'approuver les comptes pour l'année 2023.

Pour la commission financière, Thierry Nydegger, Président, Chantal Barras, secrétaire

c) Comptes de résultats par classification fonctionnelle (Comptes de fonctionnement)

La Présidente passe les comptes par fonction en revue et ouvre la discussion après chaque chapitre.

0 Administration générale

La Présidente ouvre la discussion.

La parole n'étant pas demandée, la Présidente clôt la discussion au sujet de ce chapitre.

1 Ordre public et sécurité publique, défense

La Présidente ouvre la discussion.

La parole n'étant pas demandée, la Présidente clôt la discussion au sujet de ce chapitre.

2 Formation

La Présidente ouvre la discussion.

La parole n'étant pas demandée, la Présidente clôt la discussion au sujet de ce chapitre.

3 Culture, sport et loisirs

La Présidente ouvre la discussion.

La parole n'étant pas demandée, la Présidente clôt la discussion au sujet de ce chapitre.

4 Santé

La Présidente ouvre la discussion.

La parole n'étant pas demandée, la Présidente clôt la discussion au sujet de ce chapitre.

5 Prévoyance sociale

La Présidente ouvre la discussion.

La parole n'étant pas demandée, la Présidente clôt la discussion au sujet de ce chapitre.

6 Trafic et télécommunications

La Présidente ouvre la discussion.

La parole n'étant pas demandée, la Présidente clôt la discussion au sujet de ce chapitre.

7 Protection de l'environnement et aménagement du territoire

La Présidente ouvre la discussion.

La parole n'étant pas demandée, la Présidente clôt la discussion au sujet de ce chapitre.

8 Economie publique

La Présidente ouvre la discussion.

La parole n'étant pas demandée, la Présidente clôt la discussion au sujet de ce chapitre.

9 Finances et impôts

La Présidente ouvre la discussion.

La parole n'étant pas demandée, la Présidente clôt la discussion au sujet de ce chapitre.

d) Compte de résultats par classification fonctionnelle (Compte de résultats par nature)

Etant donné qu'il s'agit des mêmes postes déjà passés en revue au point de l'ordre du jour précédent, la Présidente annonce qu'ils ne sont pas examinés à nouveau.

La Présidente ouvre la discussion.

La parole n'étant pas demandée, la Présidente clôt la discussion au sujet de ce chapitre.

BILAN

La Présidente passe en revue les actifs et les passifs du Bilan.

La Présidente ouvre la discussion.

La parole n'étant pas demandée, la Présidente clôt la discussion au sujet de ce chapitre.

e) Rapport de l'organe de révision des comptes

La Présidente donne la parole à M. **Thierry Nydegger** pour la lecture du rapport de l'organe de révision.

RAPPORT DE L'ORGANE DE RÉVISION

Au Conseil communal et à la Commission financière de la Commune de Belfaux

Rapport sur l'audit des comptes annuels

Opinion d'Audit

Nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la Commune de Belfaux (ci-après la Commune), comprenant le bilan au 31 décembre 2023, le compte de profits et pertes, le compte d'investissements et le tableau des flux de trésorerie pour l'exercice arrêté à cette date ainsi que l'annexe, y compris un résumé des principales méthodes comptables.

Selon notre appréciation, les comptes annuels ci-joints sont conformes aux prescriptions légales cantonales et communales et au référentiel comptable MCH2.

Fondement de l'Opinion d'Audit

Nous avons effectué notre audit des comptes annuels conformément aux prescriptions légales et à la recommandation d'audit 60 (RA 60) *Audit et rapport de l'auditeur de comptes communaux* et selon les Normes suisses d'audit des états financiers (NA-CH). Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces dispositions sont plus amplement décrites dans la section intitulée « Responsabilités de l'Auditeur relatives à l'Audit des Comptes Annuels » de notre rapport. Nous sommes indépendants de la Commune, conformément aux dispositions légales cantonales et communales et aux exigences de la profession, et avons satisfait aux autres obligations éthiques professionnelles qui nous incombent dans le respect de ces exigences.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour nous permettre de fonder notre opinion.

Responsabilités du Conseil communal relatives aux Comptes Annuels

Le Conseil communal est responsable de l'établissement des comptes annuels conformément aux prescriptions légales cantonales et communales. Il est en outre responsable des contrôles internes qu'il juge nécessaires pour permettre l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Responsabilités de l'Organe de Révision relatives à l'Audit des Comptes Annuels

Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, et de délivrer un rapport contenant notre opinion d'audit. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, mais ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux dispositions légales cantonales et communales et aux NA-CH et à la recommandation d'audit suisse 60 *Audit et rapport de l'auditeur de comptes communaux* permettra toujours de détecter une anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, prises individuellement ou collectivement, elles puissent influencer les décisions économiques que les utilisateurs de ces comptes annuels prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément à la loi suisse et aux NA-CH et à la RA 60, nous exerçons notre jugement professionnel tout au long de l'audit et faisons preuve d'esprit critique. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, des omissions volontaires, de fausses déclarations ou le contournement de contrôles internes.

- Nous acquérons une compréhension du système de contrôle interne pertinent pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, mais non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du système de contrôle interne de la commune.
- Nous évaluons le caractère approprié des méthodes comptables appliquées et le caractère raisonnable des estimations comptables ainsi que des informations y afférentes.
- Nous évaluons la présentation dans son ensemble, la structure et le contenu des comptes annuels, y compris les informations fournies dans les notes, et estimons si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents d'une manière telle à donner une présentation sincère.

Nous communiquons au Conseil communal notamment l'étendue des travaux d'audit et le calendrier de réalisation prévus ainsi que nos constatations d'audit importantes, y compris toute déficience majeure dans le système de contrôle interne, relevée au cours de notre audit.

Rapport sur d'Autres Obligations Légales et Réglementaires

Conformément aux dispositions légales cantonales et communales du canton de Fribourg et à la NAS-CH 890, nous avons constaté qu'un système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels, défini selon les prescriptions du Conseil communal était suffisamment documenté mais n'avait pas été appliqué sur tous les points essentiels des processus importants

Selon notre appréciation, il existe, à l'exception des faits présentés au paragraphe précédent, un système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels.

En outre, nous recommandons de proposer au Conseil général d'approuver les comptes annuels.

Fribourg, le 15 avril 2024

BDO SA




Catherine Beaud

Révisseure agréée




p.p. Benoît Andrey

Révisseur responsable
Expert-révisseur agréé

f) Approbation des comptes 2023 et décharge au Conseil communal

La Présidente ouvre la discussion.

La parole n'étant plus demandée, la Présidente clôt la discussion et soumet au vote du Conseil général l'approbation des comptes 2023 ainsi que la décharge du Conseil communal.

Résultat du vote

Les comptes 2023 sont approuvés à l'unanimité par 28 voix.

Le Conseil général donne décharge au Conseil communal.

7. Prise de décision relative au récent développement du dossier éolien

La Présidente donne la parole à M. **Diego Frieden**, conseiller communal.

Contexte général au niveau national et cantonal

Dans le cadre de la stratégie énergétique 2050, la Suisse a décidé de miser davantage sur les énergies renouvelables.

La planification éolienne actuelle dans le canton de Fribourg se base sur le Plan directeur cantonal approuvé en 2019 et validé par la Confédération. La manière dont ce Plan directeur cantonal a été

élaboré en ce qui concerne le volet éolien a suscité de très nombreuses questions et controverses dans la commune de Belfaux, le canton, le pays, au niveau politique et associatif.

Contexte relatif au site des Collines de la Sonnaz

Le site des Collines de La Sonnaz est un des 7 sites qui figure au Plan directeur cantonal. Ce qui signifie qu'il y a la possibilité d'étudier l'option d'établir un parc éolien. Cela ne signifie pas qu'il y a une obligation d'en construire un.

Le site des Collines de La Sonnaz se décline sur 4 communes, Belfaux, Courtepin, Misery-Courtion et La Sonnaz. M. Frieden présente une carte à l'écran sur laquelle on peut voir qu'une partie importante du site se trouve sur la commune de Belfaux, notamment la zone de la forêt cantonale et du réservoir.

Le site des Collines de La Sonnaz, dans le Plan directeur cantonal, est considéré comme en coordination réglée. Il souligne qu'il y a 3 niveaux de planification :

- a. coordination réglée, cela signifie que toutes les questions en suspens ont été résolues et que l'on peut avancer vers la prochaine étape de la planification
- b. coordination en cours, cela signifie qu'il reste encore des points à clarifier
- c. situation ouverte

Le site des Collines de La Sonnaz est l'un des 4 sites en coordination réglée du canton de Fribourg.

Avant le début de cette législature, deux projets plus concrets, sur un emplacement similaire, avaient été discutés. Il s'agit des projets Misery – Forêt de Belfaux et celui de Piamont, pour lesquels le Conseil communal avait donné des préavis favorables. Ceux-ci n'ont jamais été concrétisés.

Le dernier projet qui existait est celui dit des Collines de La Sonnaz porté par le GroupeE – Greenwatt. Ce projet a été retiré en mai 2021.

Aujourd'hui, il n'y a aucun projet concret proposé par une entreprise ou un promoteur.

Positions et démarches de la commune de Belfaux

M. Frieden rappelle qu'une page du site communal est dédiée à l'éolien.

La position du Conseil communal a toujours été la même depuis le début de la législature. C'est-à-dire que le site des Collines de La Sonnaz doit être retiré du Plan directeur cantonal de 2019 et s'il est maintenu, qu'il soit passé en coordination en cours.

Le Conseil communal ne formule pas une opposition de principe au projet éolien, mais à la désignation de ces sites éoliens y compris celui des Collines de la Sonnaz. C'est la raison pour laquelle, en septembre 2022, le Conseil communal a répondu au Conseil d'Etat qui lui posait les questions suivantes :

Est-ce que la commune de Belfaux est intéressée à intégrer un Comité de pilotage ?

Le Conseil communal a émis de fortes réserves étant donné que cette manière de faire ne prenait pas suffisamment en compte les intérêts de la population belfagienne.

Est-ce que la commune de Belfaux est favorable à la pose d'un mât de mesure sur son territoire ?

Le Conseil communal a répondu dans la négative en précisant qu'il soutient le mandat dit Fattebert, visant à reprendre la planification éolienne à zéro, notamment de poser des mâts de mesures sur l'ensemble du territoire cantonal. C'est-à-dire, de déterminer le potentiel éolien en reprenant la liste large qui avait été utilisée comme première liste de sélection lors de la planification de 2019. Si ce mandat est appliqué dans son intégralité, le Conseil communal serait prêt à entrer en matière sur cette demande, en étant cohérent avec sa position, en partant du principe qu'il n'y avait aucun projet éolien concret et qu'un vote consultatif n'avait pas été organisé.

Certaines communes ont choisi de recourir au Tribunal fédéral. Ces recours ont été rejetés en attendant que le Conseil d'Etat se détermine de façon plus concrète. Aujourd'hui, nous sommes proches de ce moment.

La commune de Belfaux a été le moteur d'une coordination intercommunale importante. Cette démarche a favorisé la publication au sens de la loi sur l'information et la transparence de l'accès aux documents, la mise en place d'un site Internet pour pouvoir donner accès aux informations.

Les 2 mandats qui ont été approuvés et leurs conséquences

Le mandat Fattbert demandait la mise à zéro de la planification éolienne cantonale ainsi que la tenue de votes consultatifs dans les communes. Il a été déposé en mars 2022. Le Conseil d'Etat avait un délai jusqu'en mars 2023 pour y répondre. En juin 2023, le Conseil d'Etat a répondu qu'il souhaitait enlever le volet éolien des votations communales. Il a été suivi par le Grand Conseil. En résumé, cela signifie qu'un Comité de pilotage soit mis en place pour reprendre la planification éolienne à zéro, mais les votes consultatifs n'ont, à ce jour, toujours pas de base légale.

Le deuxième mandat concerne la promotion d'infrastructures d'énergies renouvelables, déposé par l'ensemble des représentants des groupes politiques au Grand Conseil en juillet 2023. Le Conseil d'Etat y a répondu en janvier 2024. Les députés ont suivi la proposition du Conseil d'Etat en approuvant à une très large majorité ce mandat en mars 2024. Ce mandat implique la pose de mâts de mesures sur les sites du Plan directeur cantonal de 2019.

C'est dans ce contexte que le Conseil communal a reçu le courrier du 8 mai. Il a répondu que cette décision va contre sa position qu'il a exprimée à maintes reprises étant donné qu'il conteste le Plan directeur Cantonal.

Que pouvons-nous faire en tant que commune vis-à-vis du canton ?

Le canton veut promouvoir l'énergie renouvelable. Si la Loi sur l'approvisionnement en énergie sûr et durable, soumise au peuple le 9 juin prochain est acceptée, elle donnera un élan supplémentaire à la promotion des infrastructures éoliennes. Cette loi prévoit, pour un parc éolien dont la production dépasse 11 GWh, considérés d'intérêt national, une procédure simplifiée pour sa mise en place. Dans le canton, aucun parc éolien prévu n'arrive à une telle puissance, il n'y a dès lors pas d'impact direct.

Selon l'ordonnance fédérale sur l'énergie, pour l'installation de mâts de mesure, considérée comme une installation temporaire dont la durée est inférieure à 18 mois, il n'y a plus de demande de permis de construire.

La procédure d'appel d'offres pour ces mâts a été publiée officiellement durant ce mois de mai. A partir du mois d'octobre, une démarche concrète pourrait dès lors se réaliser.

Il y a deux démarches principales qui s'offrent à la commune pour réagir :

- démarche politique
- démarche juridique

Démarche politique

Le vote consultatif n'a pas pu être organisé le 9 juin prochain en raison des délais impartis pour son organisation. Celui-ci pourra être organisé le 22 septembre 2024.

La question posée sera celle qui a été soumise aux citoyens des communes de Courtepin et de Misery-Courtion à savoir :

« Etes-vous favorable à l'étude de projet par le canton d'implantation d'un parc éolien ».

Le Conseil communal a demandé au Bureau de pouvoir faire intervenir le législatif de la commune de Belfaux avant le vote consultatif, l'intervention du Conseil général étant un symbole très fort.

Démarche juridique

Etant donné qu'il n'y a pas de demande de permis de construire à déposer, si le propriétaire ne s'oppose pas à l'installation, le mât de mesure peut être installé.

Dans le cas de Belfaux, le propriétaire est l'Etat de Fribourg. La possibilité d'agir de la commune de Belfaux est dès lors limitée.

Il reste la base légale sur laquelle repose ce projet, à savoir le Plan directeur Cantonal. Les résultats d'une étude mandatée à l'institut de hautes études en administration publique (IDEAP) sont attendus. A ce moment-là, nous disposerons d'éléments concrets pour agir. Au moment où l'étude sera publiée et que le canton aura pris une décision, la commune disposera de 30 jours pour recourir face à cette décision auprès du Tribunal fédéral.

Au vu des délais, c'est la raison pour laquelle le Conseil communal demande au Conseil général de soutenir cette démarche. Celle-ci sera entreprise en collaboration avec toutes les autres communes qui s'opposent au Plan directeur Cantonal.

Une séance d'information sera organisée le 5 septembre prochain. Les opposants seront invités.

La Présidente ouvre la discussion.

M. C. Thode prend la parole. Il demande la signification de « site classé en coordination réglée ».

M. D. Frieden lui répond que la coordination réglée permet de passer à l'étape suivante du projet.

Mme C. Grandjean demande pour quelle raison la lettre du 8 mai 2024 adressée par la Direction de l'Economie, de l'Emploi et de la formation Professionnelle (DEEF), n'a pas été insérée sur le site Internet de la Commune.

M. D. Frieden lui répond qu'elle sera insérée.

Mme S. Berset prend la parole.

« Pour bien connaître ce dossier, je regrette vraiment que le Conseil général n'ait pas pu discuter de ce projet éolien touchant notre commune. Nous n'avons eu que des informations sans possibilité d'échanger sur ce sujet. Lorsque je reprends les réponses du Conseil communal aux questions posées lors des séances du Conseil général, il faut constater que le Conseil est resté en retrait. Il n'a pas voulu se joindre, notamment à la commune voisine de La Sonnaz et de Courtepin pour organiser un vote consultatif.

Je vous fais part de ma déception du fait que le Conseil communal de Belfaux n'a pas pu, ou su, discuter avec la commune voisine de La Sonnaz.

Quelles sont les demandes précises du Conseil communal ? ».

M. D. Frieden lui répond que les informations données ont été les plus exhaustives possibles.

Le Conseil communal a estimé qu'il n'y avait pas d'éléments concrets à ce stade pour organiser un vote consultatif. Cependant, la décision du Conseil d'Etat de mettre en œuvre le deuxième mandat visant à promouvoir les infrastructures des énergies renouvelables et la lettre du 8 mai, constituent des éléments concrets.

La pose d'un mât de mesure est la première étape en vue d'un parc éolien

Le Conseil communal demande au Conseil général de soutenir la démarche tout en sachant que le vote consultatif n'a pas de base légale.

M. C. Zbinden demande une suspension de séance.

La Présidente propose de donner la parole à M. Schickel avant de suspendre la séance.

M. V. Schickel insiste sur le fait que le Conseil communal demande le soutien du Conseil général en vue de l'organisation d'un vote consultatif le 22 septembre prochain.

Il indique également que la Commune de Belfaux disposera de 30 jours pour formuler une opposition auprès du Tribunal fédéral si le Conseil d'Etat valide le Plan directeur Cantonal durant la période estivale. C'est pourquoi le Conseil communal sollicite un « appui moral » du Conseil général pour pouvoir agir durant la période allant jusqu'au 22 septembre.

La Présidente ouvre la discussion.

La parole n'étant plus demandée, la Présidente suspend la séance.

Il est 22h10, la séance est interrompue durant 12 min.

Il est 22h22, la séance reprend.

La Présidente ouvre la discussion.

M. A. Schaller prend la parole au nom du groupe PS, Centre Gauche – PCS et Ouverture

Au vu de la lettre reçue de la part du Conseil d'Etat le 8 mai, il demande au Conseil communal d'organiser un vote consultatif auprès de la population ainsi qu'une séance d'information en amont de ce vote. Il soutient le Conseil communal pour qu'il fasse recours, le cas échéant auprès du Tribunal fédéral, contre l'approbation du Plan directeur Cantonal si une décision du Conseil d'Etat devait être prise durant l'été.

M. C. Zbinden annonce que le groupe Le Centre Belfaux-Futuro se rallie à la proposition du groupe PS, Centre Gauche – PCS et Ouverture.

La parole n'étant plus demandée, la Présidente clôt la discussion et soumet au vote du Conseil général la demande suivante :

Le Conseil général demande au Conseil communal d'organiser une soirée d'information, un vote consultatif et lui donne la possibilité de recourir auprès du Tribunal fédéral le cas échéant.

Résultat du vote

La demande est acceptée par 27 oui et 1 abstention.

8. Propositions

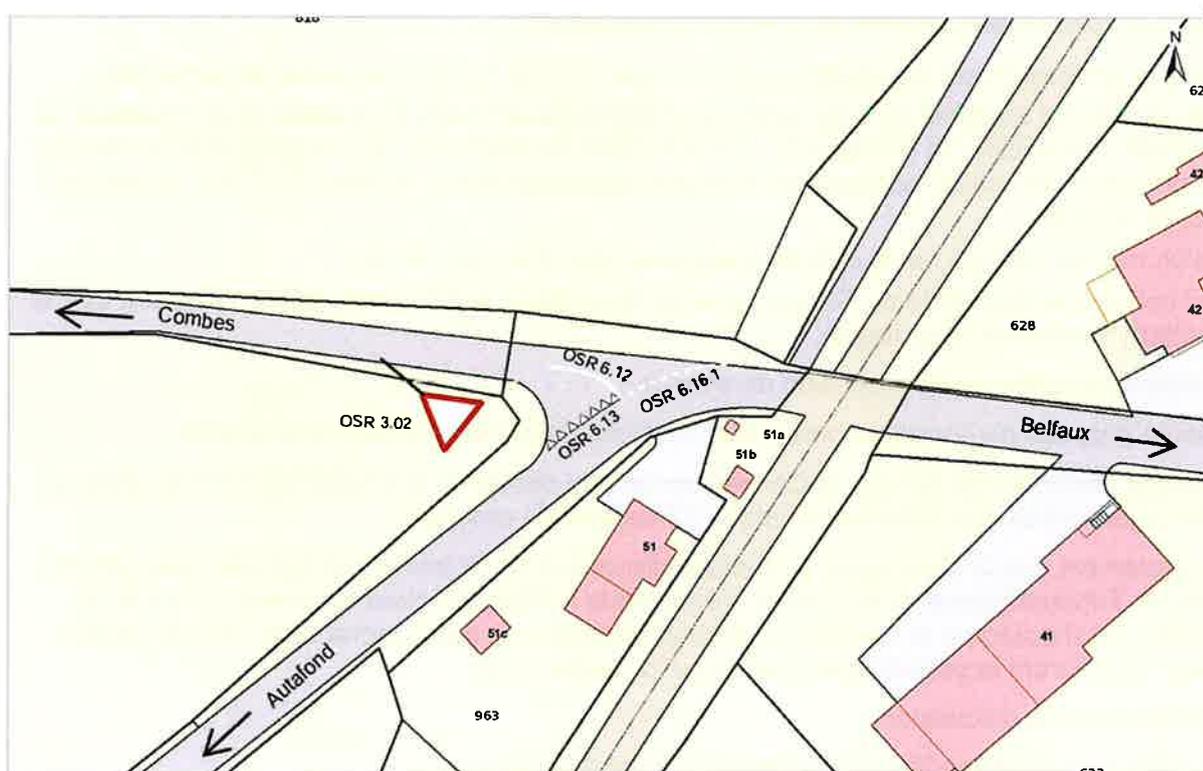
Les membres du Conseil général ont reçu, avec la convocation à la séance, la réponse à la proposition numéro 3 et numéro 6.

Proposition no 3, déposée le 07.03.2023 par M. Eric Mauron du groupe Le Centre Belfaux-Futuro - Marquage de la Rte d'Autafond – Rte de Combes

Réponse :

Suite à un échange de mails entre la Commune et le Service des Ponts et Chaussées (SPC), il est apparu que le carrefour en question ne respectait pas les normes et lois en vigueur.

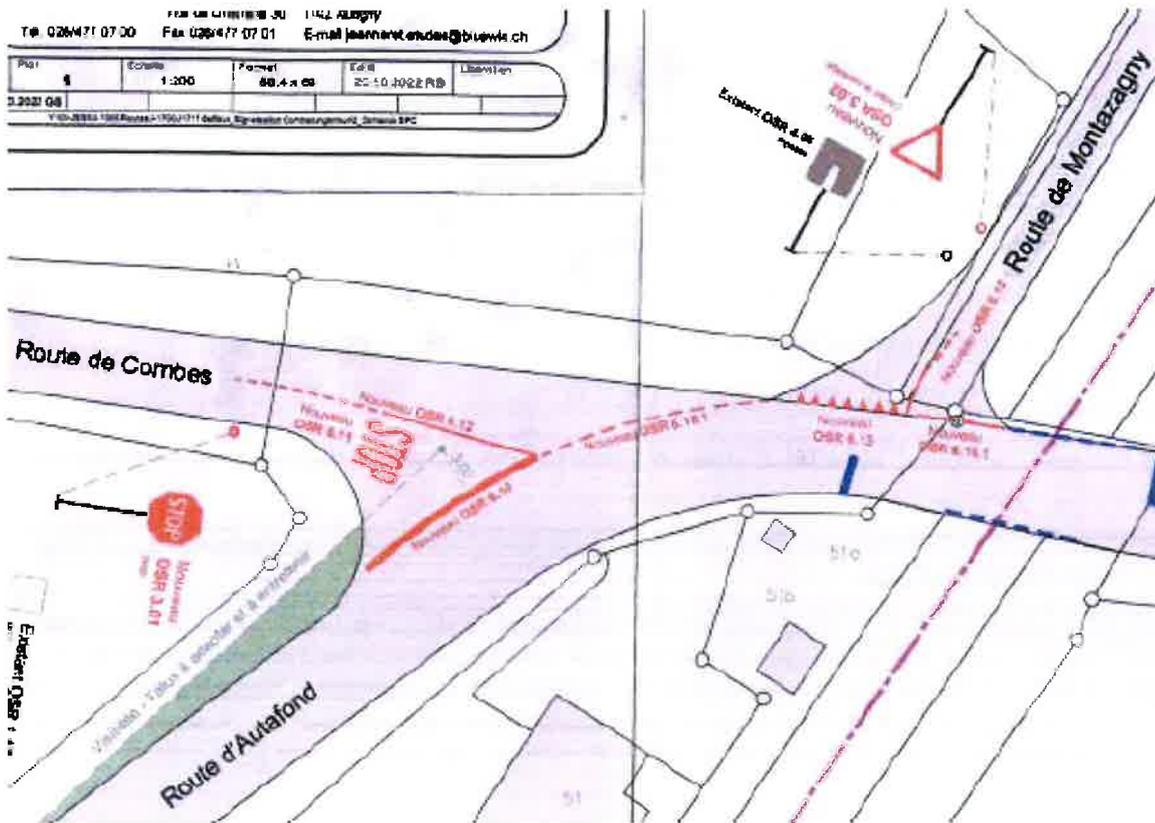
En juin 2019, la commission des routes a examiné et élaboré une première proposition de marquage au sol visant à sécuriser le carrefour par l'instauration d'un cédez-le-passage, conformément au plan ci-dessous.



Des échanges ont eu lieu avec les riverains qui ont demandé l'ajout d'un miroir pour améliorer la visibilité.

Lors d'un autre échange de mail, le SPC précise que l'installation d'un miroir sur une route communale implique la mise en place d'une signalisation OSR 3.01 (STOP)

Le Conseil communal a donc décidé de remédier à la situation en mandatant un bureau d'ingénieur qui a produit un plan (ci-dessous) et de procéder à une publication dans la Feuille Officielle.



En novembre 2022, la commune de Belfaux a sollicité le Service des ponts et chaussées (SPC) pour régler les priorités à deux intersections en installant des panneaux de signalisation. En décembre 2022, la commission des routes est informée de la publication. Le SPC a approuvé cette demande, prescrivant l'installation d'un panneau d'arrêt à une intersection et d'un panneau de cédez-le-passage à une autre, conformément à la proposition de la commune.

En janvier 2023, des résidents du Hameau de Combes ont contesté cette décision devant le Tribunal cantonal (TC), arguant que la priorité de droite existante suffisait et proposant d'autres mesures pour améliorer la sécurité. Tant le SPC que la commune ont défendu la nécessité des modifications proposées, mais les recourants ont demandé le retrait du projet.

En avril 2023, le SPC a maintenu sa décision, estimant que les mesures étaient nécessaires pour assurer la sécurité. Finalement, en mai 2023, le SPC a confirmé sa décision initiale, soutenant que la réduction de vitesse seule ne résoudrait pas les problèmes de visibilité constatés sur place. La commune de Belfaux a informé le TC qu'elle renonce à son projet initial de modifier la signalisation du carrefour et préfère l'intégrer dans une étude de réduction de vitesse.

Malgré cela, le TC a continué son travail et a rendu son arrêt en août 2023, ordonnant l'exécution du projet soumis à enquête.

Pour le moment, le Conseil communal n'a pris aucune mesure concernant le marquage routier suite à la décision du tribunal, car une étude sur une zone 30 est en cours.

La Présidente donne la parole à M. **Eric Mauron**.

Il a pris connaissance de la réponse donnée par le Conseil communal. Cependant, il signale qu'il n'a pas reçu de réponse à toutes ses questions. Il avait demandé d'arrêter la procédure et la réponse mentionne que le Conseil communal n'a pas demandé de l'arrêter auprès du Tribunal cantonal. Il ne comprend pas pourquoi la population d'Autafond, qui ne veut pas de ces travaux, n'est pas entendue.

Proposition no 6, déposée de 19.12.2023 par Mme Véronique Rebetez du groupe PS, Centre gauche PCS et Ouverture - Création d'un groupe de travail pour les besoins en locaux communaux

Réponse :

Un groupe de travail a été constitué. Il est composé de :

- Mme Solange Berset, Conseillère générale – Groupe PS, Centre Gauche – PCS et Ouverture

- M. Laurent Berset, Conseiller général – Groupe Le Centre Belfaux-Futuro
- M. Grégoire Minisini, Conseiller général – Mouvement Arc-en-ciel
- M. Vincent Schickel, Syndic (Président) – Syndicature et développement
- M. François Vallat, Vice-Syndic – Finances et société
- Mme Marianne Aebischer, Conseillère communale – Santé et affaires sociales
- M. Ilias Nafaï, Conseiller communal – Constructions, bâtiments et informatique
- M. Frantz Simonis, Conseiller communal – Enseignement et enfance

Une première séance de travail a eu lieu le 01.05.2024.

La Présidente donne la parole à Mme **V. Rebetez**. Elle prend acte de cette réponse.

Nouvelles propositions

La Présidente donne la parole à Mme **A. Felder** du groupe PS, Centre Gauche – PCS et Ouverture.

Proposition concernant l'élaboration d'un catalogue de prestations par tranche d'âge à disposition des citoyens de Belfaux :

« Dans la commune de Belfaux, il existe toute une série de prestations, tels des cours de gymnastique pour seniors, des cours d'athlétisme, des aides pour amener les déchets à la déchetterie, etc. Cependant, le citoyen ne connaît souvent pas les prestations existantes. Afin de faciliter l'accès à l'information, il serait intéressant d'élaborer un catalogue des prestations à disposition des Belfagiens, par tranche d'âge (par exemple 0-4 ans ; enfants en âge de scolarité ; jeunes ; adultes ; retraités).

Je propose que le conseil communal se charge d'élaborer un catalogue des prestations existantes et le mette à disposition de la population, par exemple sur le site Internet ».

La Présidente soumet cette proposition au vote du Conseil général.

Résultat du vote

La proposition est acceptée par 25 oui et 3 abstentions : elle est transmise au Conseil communal.

La Présidente donne la parole à M. **R. Krattinger** au nom du groupe le Centre Belfaux-Futuro.

Pour le budget 2025, le taux utilisé reste celui proposé par le service des Communes, mais qu'en parallèle une deuxième version officieuse soit préparée, prenant en compte le/les taux utilisés pour la Commune de Belfaux.

« Nous constatons maintenant depuis plusieurs années des différences importantes des résultats entre les budgets votés et les comptes finaux. Suite aux analyses fournies, une grande partie de ces différences provient des revenus d'impôts.

Comme vous le savez, le taux utilisé pour le calcul des revenus fiscaux est fourni par le service des communes. Malheureusement, nous devons constater que ce taux n'est pas en adéquation avec les impôts payés par les habitants de la Commune.

Cela a pour conséquences que les budgets préparés sont plutôt pessimistes et donnent une image fautive de la situation. Mais également de reporter certains investissements obligatoires, mais pas impératifs. Et aussi de devoir toujours parer au plus pressé et de ne pas pouvoir planifier et réfléchir de manière efficiente.

Pour permettre au Conseil Communal d'établir des budgets plus réalistes et nous prononcer en toute bonne foi sur des investissements ou toute autre dépense, cela est également mentionné par la Commission financière dans son rapport annuel, nous demandons que la Commune adapte son taux et prenne en compte les particularités de la Commune de Belfaux. Pour info, cette pratique est déjà utilisée dans d'autres communes.

Afin de permettre une mise en place par étape nous proposons que pour le budget 2025, le taux utilisé pour le budget reste celui proposé par le service des Communes, mais qu'en parallèle une deuxième version officieuse soit préparée, prenant en compte le/les taux utilisés pour la Commune de Belfaux.

Si après une année d'essai nous devons constater que le budget, préparé avec le taux de la Commune de Belfaux, présente un résultat plus proche du résultat réel, nous préconisons d'utiliser ce taux pour les futurs budgets, en sachant que ce dernier devra être ajusté annuellement ».

La Présidente soumet cette proposition au vote du Conseil général.

Résultat du vote

La proposition est acceptée par 27 oui et 1 abstention et est transmise au Conseil communal.

La Présidente donne la parole à Mme **C. Grandjean**.

« Au nom du groupe PS, Centre Gauche – PCS et Ouverture, nous faisons la proposition qu'au vu des différences significatives et répétées entre le budget et les comptes, et des conséquences que cela implique, que la commune prenne un appui externe compétant pour l'établissement du budget et en particulier pour les rentrées fiscales ».

La Présidente soumet cette proposition au vote du Conseil général.

Résultat du vote

La proposition est refusée par 10 oui, 11 contre et 7 abstentions.

La parole n'étant plus demandée, la Présidente clôt la discussion.

8. Questions

La Présidente communique que les membres du Conseil général ont reçu, avec la convocation à la séance de ce jour, différentes réponses.

Question no 8, déposée par Mme Marianne Aebischer du Groupe Le Centre Belfaux-Futuro – Commission de la Jeunesse et Commission économique, pourquoi n'ont-elles pas encore siégé ?

Mme M. Aebischer étant absente, la réponse à cette question sera traitée lors de la prochaine séance du Conseil général.

Question no 13, déposée le 30.05.2023 par M. Christophe Thode du groupe Le Centre Belfaux-Futuro – Prise de position de M. le Vice-syndic François Vallat, est-ce que des mesures vont être prises ?

Réponse :

Lors des séances du Conseil communal du 28 mars et du 4 avril 2023, il a été rappelé que les prises de position devaient impérativement se faire au nom du Conseil communal, en vertu du principe de collégialité.

Le Conseil communal a décidé de réviser son règlement d'organisation et réfléchit à y intégrer un article réglant les prises de parole.

La Présidente donne la parole à M. **C. Thode**.

Il remercie le Conseil communal pour cette réponse et se déclare satisfait de celle-ci, de même que le groupe Le Centre Belfaux-Futuro dont il a été le porte-parole.

Question no 14, déposée le 30.05.2023 par Mme Stéphanie Spaeni du groupe Le Centre Belfaux-Futuro - Parking du cimetière, est-il possible d'entreprendre des démarches pour que « la mise à ban » soit respectée ?

Réponse :

Afin d'être en mesure d'intervenir à ce sujet, le Conseil communal a pris la décision de se doter d'un règlement de police.

Un groupe de travail a dès lors été constitué. Il est composé de Messieurs Litzistorf, Frieden, Boegli et Savoy. Il s'est réuni le 26 avril dernier et met tout en œuvre pour présenter un règlement à soumettre à l'approbation lors d'une prochaine séance du Conseil général.

La Présidente donne la parole à Mme **S. Spaeni**.

Mme Spaeni n'est pas satisfaite de la réponse étant donné que ce problème de stationnement ne pourra pas être réglé tout de suite.

Question no 15, déposée le 31.10.2023 par Mme Solange Berset du groupe PS, Centre Gauche – PCS et Ouverture - Pourquoi le Conseil communal n'a pas respecté la proposition du Conseil général d'arrêter la procédure en cours pour l'installation d'un signal « STOP » à la Rte d'Autafond ?

Réponse :

Le Conseil communal a choisi de se référer à la réponse donnée à la proposition no 3, qui traite du même sujet.

La Présidente donne la parole à Mme **S. Berset**.

« Permettez- moi de considérer que la réponse du Conseil communal à la question no 15, posée le 31 octobre 2023, de savoir quelles sont les raisons pour lesquelles le Conseil communal ne répond pas à la question – soutenue unanimement – par le Conseil général, d'interrompre la procédure en cours au Tribunal cantonal entre des citoyens d'Autafond et le Conseil communal, concernant la pose d'un stop vers les barrières de la voie de chemin de fer à Autafond. La réponse à la proposition de mon collègue M. Mauron concerne uniquement le déroulement du dossier et demandait aussi d'arrêter la procédure en cours.

J'ai pris acte de la non-réponse du Conseil communal à ma question, cela me laisse quelque peu désappointée ».

Nouvelles questions

La Présidente ouvre la discussion.

M. **C. Zbinden** prend la parole.

« Je remercie le conseiller communal, M. Simonis pour les réponses à ma question posée en décembre 2023 concernant le changement de fournisseurs de repas à l'accueil extrascolaire.

Je prends note des repas qui ont été présentés avec un peu d'alcool m'ont quand même étonné.

Pour ce qui est du résultat du sondage, 17 mécontents et 15 satisfaits, je trouve bien d'organiser une séance entre parents et fournisseur dans le but d'avoir le meilleur pour nos enfants ».

La Présidente donne la parole à Mme **C. Grandjean**.

« J'avais fait une proposition lors de la séance du 7 mars 2023 qui a été acceptée par le Conseil Général pour la modification du règlement communal au sujet de la participation des promoteurs à tous les trottoirs, j'ai reçu une réponse après une année, mais je voulais savoir où ça en était ? ».

La Présidente invite Mme C. Grandjean à formuler une question en bonne et due forme et de la déposer lors d'une prochaine séance.

La Présidente donne la parole à Mme **V. Rebetez** du groupe PS, Centre Gauche – PCS et Ouverture et Ouverture.

« Récentes découvertes archéologiques à Belfaux

J'ai été surprise de lire un petit article sur Frapp, le 18 février 2024, qui fait mention de découvertes archéologiques derrière la laiterie de Belfaux.

Apparemment, un dépliant était à disposition sur le comptoir de la laiterie, mais certainement comme beaucoup d'habitant.e.s, je n'en ai pas eu connaissance.

Ainsi, je m'interroge : pourquoi la commune, respectivement le conseil communal, n'a pas informé la population des fouilles archéologiques et en particulier de leur résultat ? Les fours qui ont été découverts font partie de notre patrimoine, et il est bien regrettable de n'en avoir aucune photo ni aucune explication. L'histoire et la préhistoire de notre commune sont riches et mieux les connaître contribue aussi à notre identité communale.

Dès lors, pourquoi le Conseil communal n'a-t-il pas informé la population et est-ce que celui-ci envisage finalement de transmettre une information sur les découvertes faites sur le site de la laiterie de Belfaux, par exemple à travers un prochain numéro du Flash ou sur notre site web ? ».

La Présidente donne la parole à Mme **A. Felder** du groupe PS, Centre Gauche PCS et Ouverture.

« L'évacuation des eaux usées est un thème comportant différents enjeux, dont les principaux sont le respect de l'environnement et de l'hygiène. Certaines habitations de la commune ne sont pas reliées au réseau collecteur de la commune. Elles doivent alors soit traiter les eaux usées selon

les directives en vigueur, soit les collecter dans une fosse septique, qui doit régulièrement être vidangée dans le respect de la législation.

Compte tenu du contexte susmentionné, je me suis posé les questions suivantes :

1. Où en est-on relativement à l'élaboration du Plan général d'évacuation des Eaux? Ce PGEE traite-t-il de la problématique des fosses septiques ?
2. Existe-t-il un inventaire des fosses septiques et des petites stations d'épuration de notre commune ?
3. Selon la législation en vigueur, les propriétaires des fosses septiques doivent faire appel à une entreprise spécialisée pour faire vider les fosses septiques. La commune contrôle-t-elle que la vidange des fosses septiques se fait dans le respect de la législation ? Si oui, quelles sont les modalités de ces contrôles (fréquence, instance responsable...) ?
4. La qualité et conformité des eaux sortant de petites stations d'épuration est-elle contrôlée ? Si oui, par qui est quelles en sont les modalités ?
5. Selon LEaux art. 12, alinéa 4, les eaux usées peuvent être déversées dans la fosse à purin par les habitants de l'exploitation, pour autant que celle-ci comporte un important cheptel de bovins ou porcins : Comment les cas sont-ils gérés si une exploitation est abandonnée ? Est-ce que cela concerne des exploitations de Belfaux ? Si oui, lesquelles cela concerne-t-il et où en est-on dans les démarches visant à mettre cette situation en conformité ?
6. Est-ce qu'il reste des habitations qui doivent être raccordées à des collecteurs dans le périmètre de la commune ? ».

La parole n'étant plus demandée, la Présidente clôt la discussion tout en priant les intervenants de transmettre leurs interventions à la secrétaire.

9. Divers

La Présidente prend la parole.

Avant de clore cette séance, j'ai deux nouvelles à vous transmettre : une bonne et une moins bonne.

La première nouvelle n'est pas forcément réjouissante. La journée d'hier, le 27 mai a été le "jour du dépassement". Il nous a rappelé que la population suisse a déjà utilisé les ressources de la Terre pour cette année, les matières premières, l'eau, le bois, tout ce que nous utilisons pour vivre, nous nourrir, nous chauffer, nous déplacer. Ce calcul fait au 27 mai est un indicateur, une formule mathématique, qui nous indique que nous utilisons les ressources de notre planète à crédit. Si j'ai choisi de vous donner cette info, c'est pour nous rappeler qu'en tant qu'élu, tout milieu politique a une responsabilité dans les décisions à prendre.

Enfin, la bonne nouvelle, j'ai le plaisir de vous inviter à l'apéritif servi en fin de séance. Il est offert par le groupe PS, Centre Gauche PCS et Ouverture.

Je remercie chacun/e d'entre vous pour cette séance, et vous souhaite une excellente fin de soirée

La séance est levée à 22h52.

La Présidente

J. Berset

Josiane Berset



La Secrétaire

V. Christan

Véronique Christan

